

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Zulesi, M. Brosse, Mme Clapot, M. Fiévet, Mme Goetschy-Bolognese, M. Haury, Mme Lanlo,
Mme Métayer, M. Mournet, Mme Peyron, Mme Colomb-Pitollat, Mme Rilhac, Mme Riotton,
Mme Vignon, Mme Maud Petit et M. Laqhila

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.